

PROCS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2026

Le douze mars deux mille vingt-six à 20h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la Présidence de Monsieur Christian POULAIN, Maire.

Étaient présents : MM. Christian POULAIN, Alain REGRAY, Stéphane CHENU, Bernadette JOUENNE, Alexandre CASTEL, Rodrigue DALIBARD, Pascal DATIN, Régis MAZIER et M^{mes} Nathalie DELFAU et Sophie TENCE.

Absents excusés : MM. Jean-Pierre CLAVEAU et Damien FOUYER.

Présents : 10

Pouvoir : 0

Votants : 10

Secrétaire de Séance : M. Stéphane CHENU.

Date de la convocation : 06/03/2026.

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 27/11/2025.

1/ Demande de participation aux frais de fonctionnement des écoles de Saint-Martin-des-Champs/Avranches pour l'année scolaire 2024-2025 pour 5 élèves inscrits et domiciliés à Saint-Ovin à raison de 901 €/enfant.

2/ Renouvellement du contrat de mise à disposition de personnel avec Passerelles association intermédiaire, qui a pris fin le 28/02/2026.

3/ Proposition d'attribution d'une subvention communale pour la course nature « les foulées » de SAINT-OVIN, organisée cette année par l'APE, le 26 avril 2026.

4/ Proposition de gratuité totale lorsque les associations louent la salle des fêtes de Saint-Ovin.

- Questions diverses.

DÉLIBÉRATIONS – SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2026

Le douze mars deux mille vingt-six à 20h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la Présidence de Monsieur Christian POULAIN, Maire.

Étaient présents : MM. Christian POULAIN, Alain REGRAY, Stéphane CHENU, Bernadette JOUENNE, Alexandre CASTEL, Rodrigue DALIBARD, Pascal DATIN, Régis MAZIER et M^{mes} Nathalie DELFAU et Sophie TENCE.

Absents excusés : MM. Jean-Pierre CLAVEAU et Damien FOUYER.

Présents : 10

Pouvoir : 0

Votants : 10

Secrétaire de Séance : M. Stéphane CHENU.

Date de la convocation : 06/03/2026.

Date d'affichage : 18/03/2026

N ° DÉLIBÉRATION	OBJET DE LA DÉLIBÉRATION	DÉCISION
2026-03-12-01	Participation aux frais de fonctionnement des écoles de Saint-Martin-des-Champs/Avranches pour un enfant en section ULIS	FAVORABLE UNANIMITÉ
2025-03-12-02	Renouvellement du contrat conclu entre l'Association intermédiaire Passerelles d'Avranches et la commune de Saint-Ovin	FAVORABLE UNANIMITÉ
2025-03-12-03	Attribution d'une subvention à l'APE pour l'organisation de la course nature « les foulées » de Saint-Ovin	FAVORABLE UNANIMITÉ
2025-03-12-04	Proposition de location totalement gratuite une fois / par an de la salle des fêtes aux associations communales	FAVORABLE UNANIMITÉ

PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES DE SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS/AVRANCHES - ANNEE SCOLAIRE 2024-2025

(2026-03-12-01)

Monsieur Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la demande de participation aux frais de fonctionnement des écoles de Saint-Martin-des-Champs/Avranches pour l'année scolaire 2024-2025, pour 5 élèves inscrits et domiciliés à Saint-Ovin à raison de 901 €/enfant.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal accepte de participer aux frais de fonctionnement des écoles de Saint-Martin-des-Champs/Avranches à hauteur de 901 €/élève uniquement pour un élève (Aaron COUVREUR), en classe spéciale Ulis.

En effet, la commune de Saint-Ovin dispose d'une école primaire.

Une somme totale de 901 € sera versée à la commune de Saint-Martin-des-Champs/Avranches.

RENOUVELLEMENT DE CONTRAT AVEC L'ASSOCIATION INTERMEDIAIRE PASSERELLES (AVRANCHES) DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL :

(2026-03-12-02)

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que le contrat conclu entre l'Association intermédiaire Passerelles d'Avranches et la commune de Saint-Ovin en date du 21/03/2025 pour la mise à disposition de personnel a pris fin le 28/02/2026.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Décide de renouveler ce contrat de mise à disposition de personnel avec l'Association intermédiaire Passerelles d'Avranches pour la période du 1^{er} mars 2026 au 28/02/2027.

SUBVENTION POUR LA COURSE NATURE « LES FOULÉES » DE SAINT-OVIN :

(2026-03-12-03)

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'attribuer une subvention à l'APE pour l'organisation de la course nature « les foulées » de Saint-Ovin.

Messieurs Alain REGRAY et Pascal DATIN, en tant que membres d'associations, se retirent et ne prennent pas part au vote.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- Décide de verser une subvention d'un montant de 500 € à l'APE pour l'organisation de la course nature « les foulées » de Saint-Ovin.

LOCATION DE LA SALLE DES FETES AUX ASSOCIATIONS :

(2026-03-12-04)

Messieurs Alain REGRAY et Pascal DATIN, en tant que membres d'associations, se retirent et ne prennent pas part au vote.

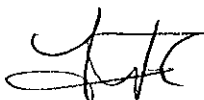
Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal DECIDE :

- D'accorder une location totalement gratuite une fois / par an aux associations communales.

Questions diverses :

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

Le Président,
Le Maire, Christian POULAIN



Le secrétaire,
Stéphane CHENU

